



COLLEGE EUGENE DELACROIX



Saint-Amant-de-Boixe, le vendredi 3 février 2023

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Procédure d'orientation des élèves de 3^{ème}

Affaire suivie par :

Nous allons utiliser les procédures dématérialisées pour les différentes phases d'orientation des élèves de 3^{ème}.

Il ne faut pas confondre l'orientation et l'affectation. L'orientation est le choix d'une formation en seconde générale et technologique, en seconde professionnelle ou le choix d'un apprentissage (statut scolaire ou apprenti). L'affectation est l'opération par laquelle le Directeur académique désigne à votre enfant quel est le lycée et/ou la filière où il devra s'inscrire ensuite.

L'orientation proprement dite se déroule selon une chronologie précise :

Ces opérations sont possibles à partir du site du collège en cliquant sur l'icône Educonnect qui vous conduira sur les Téléservices. Seuls les représentants légaux peuvent accéder à ces fonctionnalités avec leurs identifiant et mot de passe. Ceux des élèves ne doivent pas être utilisés dans ces procédures. Dans les Téléservices, Scolarité, choisir l'onglet orientation et vous référer au document descriptif joint. Bien penser à valider avant de refermer la fenêtre. Plusieurs choix sont possibles, vous n'êtes pas obligés, selon la situation, de faire toutes les demandes. Si vous en choisissez plusieurs, il faut les hiérarchiser.

1. **Avant la fin du 2nd trimestre** du 21 février 2023 au 8 mars 2023 : saisie par les familles des intentions d'orientation. (Puis réponse du conseil de classe entre le 13 et le 17 mars - et prise de connaissance de la réponse par les familles à compter du 17 mars 2023)
2. **Avant la fin du 3^{ème} trimestre** (du 02 mai au 23 mai 2023) : saisie par les familles des choix définitifs d'orientation (2nde Générale et technologique ou 2nde professionnelle ou apprentissage) (Puis réponse du conseil de classe entre le 25 mai et le 1^{er} juin – et prise de connaissance de la réponse par les familles à compter du 1^{er} juin 2023). Suit si nécessaire une phase de dialogue si la demande de la famille n'est pas validée par le conseil de classe.

L'affectation, le choix du lycée, de la filière, des enseignements optionnels :

La formulation de la demande d'affectation s'effectue également par les seuls représentants légaux avec leur identifiant et mot de passe en suivant la même procédure que pour l'orientation. Mais sur les Téléservices Scolarité, choisir l'onglet Affectation : vous renseignerez le lycée demandé, les filières, etc., en faisant bien attention de valider également après saisie et de choisir la bonne dénomination du vœu dans les menus déroulants.

Affaire suivie par

Le Chef d'Établissement,
Francis LACHAISE

Téléphone
05.45.39.72.88

ce.0160040g@ac-poitiers.fr

Adresse postale
2 rue de la Fichère
16330 Saint-Amant-de-Boixe



Saint-Amant-de-Boixe, le vendredi 3 février 2023

Le Principal

à

Les dates sont à peu près similaires aux périodes de l'orientation du 3^{ème} trimestre. (Vous référer au « calendrier hebdomadaire » publié chaque semaine sur le site du collège pour connaître les dates à respecter). Nous suivrons l'ensemble des demandes des familles au fur et à mesure. Nous ne pourrons pas intervenir dans un premier temps. Aussi, il est possible que nous vous appelions pour attirer votre attention sur des modifications à apporter si nous constatons des anomalies (oubli de cocher une demande de dérogation ou vœu erroné...)

A partir d'une date qui vous sera notifiée (calendrier hebdomadaire), vous ne pourrez plus faire de saisie ni sur l'onglet orientation ni sur l'onglet affectation. Nous aurons la main exclusive sur la saisie ou la rectification. Des échanges mails seront nécessaires pour prouver que des saisies ou modifications ont été faites à votre demande.

Enfin, toute famille doit avoir accès aux Téléservices. Si vous vous retrouvez en difficultés concernant vos identifiant et mot de passe, contactez le plus vite l'établissement. Si vous éprouvez des difficultés à vous rendre sur les applications, veuillez contacter le secrétariat pour prendre un rendez-vous. Nous vous mettrons à disposition un outil informatique et vous aiderons à accomplir les formalités nécessaires pour une bonne poursuite d'études de votre enfant.

L'ensemble sera terminé lorsque votre enfant recevra le 27 juin 2023 sa notification d'affectation. Il ne vous restera plus qu'à procéder à l'inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil pour rencontrer les responsables de l'inscription.

Sachez pouvoir compter sur nous tout au long de ces différentes étapes importantes pour votre enfant.

F. LACHAISE